



## Obtenir la garde de ma soeur

Par **emilie64**, le **20/02/2011** à **12:37**

Bonjour,  
voilà j'ai 21 ans je vis en couple avec mon copain et mes 2 filles et j'attends 1 troisième enfant j'ai une sœur de 16 ans nos parents sont divorcés depuis des années et mon père ne s'est jamais occupé de nous il ne veut donc pas la garde de ma sœur et ma mère a décidé de la mettre dans un foyer car leurs rapports sont très mauvais. Je souhaite prendre ma sœur et m'occuper d'elle seulement ma mère ne veut pas alors que ma sœur désire vivre avec nous quelqu'un peut-il me dire si j'ai des droits et si je peux faire quelque chose contre la volonté de ma mère? Quelles sont les démarches à suivre et ai-je des chances d'obtenir la garde de ma sœur? J'espère obtenir des réponses de votre part. Merci

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:33**

Vous devez demander à être nommé "tiers de confiance" par le JAF.  
Montez un dossier sérieux (vous avez des handicaps : 21 ans déjà 3 gosses, pas de situation matrimoniale stable). Avez-vous un logement suffisamment grand pour accueillir une 5ème personne (minimum 3 chambres donc, dont une pour votre sœur) ? les ressources nécessaires ?